CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

JPB,TO,RB,CF/PR

P.V. FAIN 06
P.V. AVDPC 07
P.V. ECO 16
P.V. AEDCI 28
P.V. CP 14

Commission de la Famille et de l'Intégration

et

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

et

Commission de l'Economie

et

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

et

Conférence des Présidents

Procès-verbal de la réunion du 3 mars 2017

Ordre du jour :

Hearing Parlement des Jeunes/Chambre des Députés sur les thèmes suivants :
- Etude Rifkin
- Gaspillage alimentaire
- Situation des Sans-Abris
- Accords de Schengen
- Migration
- Brexit

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Eugène Berger remplaçant M. Max Hahn, Mme Anne Brasseur remplaçant M. Claude Lamberty, Mme Martine Hansen, Mme Cécile

Hemmen, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Roberto Traversini, M. Gilles Roth remplaçant M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

Mme Anne Brasseur remplaçant M. Claude Lamberty, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

Mme Diane Adehm, M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger remplaçant M. Max Hahn, M. Franz Fayot, M. Laurent Mosar, membres de la Commission de l'Economie

M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth remplaçant M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés
M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, membres de la Conférence des Présidents

M. Etienne Schneider, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense, Ministre de la Sécurité intérieure, Ministre de l'Economie

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, membre de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, membres de la Commission de l'Economie

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission de la Famille et de l'Intégration, M. Gusty Graas, Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs, M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie, M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

*

Hearing Parlement des Jeunes /Chambre des Députés sur les thèmes suivants : étude Rifkin, gaspillage alimentaire, situation des sans-abris, accords de Schengen, migration, Brexit

Après avoir salué tout le monde - les représentants du Parlement des Jeunes ainsi que tous les députés membres des différentes commissions parlementaires concernées -, le Président de la Chambre des Députés se dit ravi de pouvoir assister une nouvelle fois à une des rencontres régulières entre jeunes et mandataires publics, désormais bien ancrées dans le calendrier parlementaire. Elles constituent à chaque fois l'occasion de voir les jeunes présenter des résolutions sur un certain nombre de sujets qui font l'actualité et de confronter leurs points de vue à ceux des députés des différents groupes parlementaires et sensibilités politiques. Le cas échéant et dans la mesure du possible, les contenus de ces résolutions pourront par après influer sur la prise de décision à la Chambre et façonner l'une ou l'autre disposition dans les textes de loi votés par les députés. Ces échanges réguliers permettent aux jeunes d'aiguiser leur appétit pour la politique (au sens noble du terme) et de se familiariser avec des sujets de société qui, tôt ou tard, les concerneront directement. Pour les parlementaires, il s'agit, par le biais d'un contact intensif, de prendre le pouls de la jeunesse luxembourgeoise et d'orienter leurs travaux de façon à pouvoir répondre aux attentes des jeunes. Comme le monde d'aujourd'hui vit des heures palpitantes pleines d'incertitudes et de troubles en tout genre, le Président de la Chambre insiste pour que chaque citoyen, dès son plus jeune âge, s'intéresse au fait politique, s'informe, s'engage, se mobilise et s'indigne contre tout ce qui va l'encontre des libertés et droits fondamentaux forgeant notre démocratie. Dans ce contexte, il annonce aussi la tenue au mois de juillet de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et de son Parlement des Jeunes au Grand-Duché, ce qui permettra à de jeunes Luxembourgeois de débattre et de s'échanger avec des jeunes issus des 84 Etats - répartis sur les cinq continents - composant l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Remerciant le Président pour ses propos introductifs et l'hospitalité dont la Chambre a toujours su faire preuve à l'égard du Parlement des Jeunes, son Président Amir Vesali tient à souligner la qualité du travail accompli par les jeunes parlementaires durant toute l'année écoulée, que ce soit au niveau des différentes commissions ou encore en séance plénière. Avant de passer à la présentation des différentes résolutions élaborées par le Parlement des Jeunes et notamment celle ayant trait à l'étude de l'économiste américain Jeremy Rifkin sur la troisième révolution industrielle appliquée au Luxembourg, Amir Vesali rappelle que les jeunes seront les premiers concernés par cette révolution. D'où l'importance du dialogue que les décideurs politiques doivent engager avec les jeunes à ce propos et de prendre en considération leurs vues sur ce nouvel environnement complexe à venir. La résolution du Parlement des Jeunes sur l'étude stratégique Rifkin va certainement permettre d'intégrer les vues, les pensées, et les propositions des jeunes dans le débat actuel sur le développement qualitatif du pays.

- **Présentation de la résolution sur la Troisième Révolution Industrielle (piliers énergie, finance et mobilité) par la Commission Economie, Travail et Fonctionnement de l'Etat du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)

Suite à la présentation de la résolution par des membres de la Commission Economie, Travail et Fonctionnement de l'Etat du Parlement des Jeunes, Monsieur le Ministre de l'Economie prend la parole. Il rappelle qu'il est très important d'impliquer les jeunes dans tous les processus de transformation de la société qui sont à venir. A cet effet, il cite la transition du Grand-Duché vers la troisième révolution industrielle largement décrite dans le rapport Rifkin. Dans ce contexte, il précise qu'il est extrêmement important de connaître l'avis des jeunes à ce sujet et de les associer de près à l'élaboration des différentes mesures devant accompagner cette transition. C'est aussi la raison pour laquelle le gouvernement a fait appel à différentes associations de jeunes et d'étudiants pour qu'ils puissent faire partie du comité d'accompagnement devant mettre en place la stratégie Rifkin. Mais pas seulement : le gouvernement a également pensé à y associer les personnes âgées par le

biais de l'association qui les représente, à savoir l'Amiperas afin qu'elles soient préparées au mieux pour affronter les défis d'un monde digitalisé. Monsieur le Ministre de l'Economie profite de l'occasion pour remercier les jeunes parlementaires du travail qu'ils ont accompli en relation avec le rapport Rifkin, rapport qui fait quand même 500 pages.
A l'adresse des jeunes, Monsieur le Ministre de l'Economie fait remarquer que le rapport Rifkin s'inscrit également dans la discussion qui est menée depuis un certain temps au Luxembourg concernant le type de croissance future que le Luxembourg devrait générer. Aux yeux de Monsieur le Ministre, un scénario de croissance zéro, voire de décroissance, ne constitue pas une alternative. La crise à laquelle le Grand-Duché a dû faire face entre 2008 et 2014 nous a clairement montré à quel point il est important de bénéficier de recettes fiscales régulières qui nous ont fait défaut à l'époque pour être en mesure de financer l'Etat-providence luxembourgeois. Durant cette période économique difficile, le gouvernement a dû procéder à un certain nombre de restrictions financières pour faire des économies et rééquilibrer tant soit peu le budget. A cet effet, les autorités ont dû prendre 258 mesures dont notamment une diminution des aides financières pour études supérieures au détriment des étudiants. Tout cela parce que la croissance économique n'était plus au rendez-vous. Un scénario de croissance zéro qui ne permettrait plus de financer un certain nombre de prestations sociales et d'autres mesures en faveur de la population est synonyme de régression et n'est donc pas envisageable pour l'actuel gouvernement au pouvoir. Par contre, ce à quoi nous devons aspirer est une croissance soutenable, c'est-à-dire une croissance sans effets négatifs comme les émissions de dioxyde de carbone néfastes causées par de trop nombreux véhicules en circulation qui par ailleurs sont la cause de bouchons de plus en plus fréquents. C'est aussi la raison pour laquelle le ministère de l'économie a procédé la semaine dernière à un recentrage de sa stratégie de promotion économique afin d'attirer au Luxembourg des entreprises qui à moyen et à long terme représente une valeur ajoutée pour notre pays. Attirer des industries qui polluent, ne créent que des emplois précaires pour frontaliers et de surcroît ne paient que peu d'impôts est un modèle d'affaires que notre pays doit définitivement abandonner parce qu'il implique des coûts secondaires trop élevés. D'où la question que nous devons nous poser à chaque fois que nous souhaitons implanter une entreprise sur le sol luxembourgeois : est-ce que cela vaut le coup à moyen et à long terme ?

Se penchant sur le pilier énergie de l'étude Rifkin, Monsieur le Ministre de l'Economie fait observer que le modèle selon lequel de grosses quantités d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, etc.) sont produites à un certain nombre d'endroits est remis en question. On évolue de plus en plus vers un modèle où l'énergie produite l'est de façon décentralisée et de manière autarcique par des installations photovoltaïques et des batteries de stockage dont chaque maison de quartier pourra bénéficier. L'Internet de l'énergie qui sera mise en place permettra d'échanger de l'énergie entre les résidences qui produisent un surplus d'énergie et celles qui n'en produisent pas assez. De cette façon, nous pouvons personnaliser à souhait la quantité d'énergie produite et sécuriser notre approvisionnement énergétique tout en sachant qu'à des fins de bon fonctionnement de nos installations industrielles plus énergivores, le modèle décrit ci-haut ne suffira pas.

Et à Monsieur le Ministre d'enchaîner sur l'électromobilité. La réforme fiscale, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2017, encourage par le biais d'un abattement le recours à des véhicules zéro émission dans le contexte des voitures de fonction (voitures en leasing). Grâce à cette mesure - l'avantage en nature accordé ne dépend plus uniquement de la valeur d'investissement du véhicule, mais également de son taux d'émission de CO^2 et de sa motorisation -, le Gouvernement a pris le pari d'encourager massivement l'électromobilité étant donné que plus de 50.000 voitures de fonction sillonnent les routes luxembourgeoises.
Les autorités se sont aussi engagées à installer 800 bornes électriques à travers tout le pays afin que tous les usagers de véhicules électriques puissent se ravitailler en électricité dans les meilleures conditions qui soient.

Dans son intervention, Monsieur le Ministre de l'Economie en vient alors à l'ubérisation de l'économie[1],le terme ubérisation renvoyant au fait que de plus en plus de personnes offrent désormais leurs services et leur travail à travers des plateformes Internet. En se servant de l'image d'un chauffeur de taxi « Uber » qui s'inscrit à travers une plateforme Internet pour réaliser un service de transport, Monsieur le Ministre constate que ce service est bon marché et fonctionne bien. Cependant, il fait remarquer aux jeunes parlementaires présents dans la salle plénière qu'en agissant de la sorte, le chauffeur de taxi « Uber » ne bénéficie d'aucune couverture sociale (ne cotise ni pour une assurance-maladie ni pour une caisse de retraite), ne paie pas d'impôts, pas de TVA et concurrence de surcroît tous les chauffeurs de taxi, détenteurs d'une licence et soumis à un régime de travail réglementé. D'où la nécessité absolue qu'à l'avenir, toutes les personnes offrant leur service à travers une plateforme Internet soient aussi assurées, cotisent pour une assurance-maladie et une assurance-retraite. Ce sont des choses qui dans le cadre de l'étude Rifkin sont abordées et discutées.

Monsieur le Ministre de l'Economie se penche ensuite sur les gagnants de la productivité (les entreprises) qui à travers la digitalisation, la robotisation et l'intelligence artificielle croissantes emploient de moins en moins de personnes tout en devenant plus productifs. Et de préciser que dans ce contexte, aussi bien les cols bleus (les ouvriers et les exécutants de tâches manuelles) que les cols blancs (les dirigeants et les cadres) sont concernés. Comment dès lors concilier les gains en productivité réalisés d'un côté et les pertes d'emploi enregistrées de l'autre sachant que la grande majorité des experts en organisation du travail annonce que la 3e révolution industrielle sera la première à détruire davantage de postes de travail que de n'en créer. Bien entendu, cette 3e révolution industrielle créera aussi de nouveaux emplois, mais avant tout des emplois à haute qualification. Dans la somme cependant, davantage d'emplois seront détruits que créés. D'où la nécessité de répartir le travail qui reste sur davantage de personnes et d'engager à bâtons rompus un débat sur notre modèle de temps de travail. Dans cette expectative, sera-t-il judicieux de s'accrocher à un modèle de temps de travail qui comporte 40h/semaine et ce pendant un mois entier, une année entière ou une vie active entière ? Les gains de productivité escomptés par la 3e révolution industrielle ne doivent pas seulement revenir aux patrons, mais ils doivent aussi nous aider à résoudre le problème du moindre volume de travail disponible dans la mesure où dans le monde du travail de demain, les salariés devraient pouvoir travailler moins pour le même salaire respectivement travailler moins pour permettre à celles et ceux qui risquent de rester sur le carreau de pouvoir travailler aussi.

A l'encontre de ceux qui prétendent que le Luxembourg n'est pas suffisamment bien préparé pour relever les défis de la 3e révolution industrielle, Monsieur le Ministre de l'Economie rétorque que le Grand-Duché a déjà réussi à mettre un certain nombre de choses en place, à l'instar

- du smart metering,
- de ses bornes électriques pour le « driverless driving »,
- de son concept de mobilité,
- de son réseau ICT qui dans tous les classements internationaux figure toujours dans le top 3,

[1] L'ubérisation renvoie, de façon générale, à la transformation de l'activité économique traditionnelle. Elle se produit sous l'impulsion de l'innovation numérique et de la mise en réseau des consommateurs. L'activité qu'elle suppose peut souvent être associée à un travail informel effectué par les consommateurs eux-mêmes. L'ubérisation peut faire référence à la nouvelle concurrence qui s'installe dans un contexte déjà difficile pour les acteurs historiquement établis.
L'ubérisation peut être décrite comme l'arrivée d'un nouvel entrant qui vient bousculer un marché donné, issu de l'univers du numérique et de l'économie collaborative, et qui utilise le travail indépendant, voire le travail des particuliers. L'ubérisation remettant en cause les fondements traditionnels de l'économie, le débat sur le travail, les formes qu'il peut prendre et le modèle social qui l'entoure ne fait que commencer.

- de ses centres de données informatiques (40 % de tous les centres de données Tiers IV en Europe sont localisés au Luxembourg),
- de ses efforts d'investissement (parmi tous les pays dans l'UE, le Luxembourg est celui qui connaît le plus haut taux d'investissement ; bon an, mal an, le Luxembourg investit 4% de son PIB dans de nouvelles infrastructures) ;
- de son tram et de ses lignes ferroviaires qui seront agrandies pour mieux connecter les agglomérations.

Finalement, Monsieur le Ministre se réjouit tout particulièrement du fait que les auteurs de la résolution du Parlement des Jeunes sur la Troisième Révolution Industrielle aient également évoqué le space mining, cette nouvelle initiative lancée par le gouvernement luxembourgeois pour aller chercher des ressources minières dans l'espace. Et d'annoncer fièrement qu'en collaborant avec la société japonaise ispace, le Grand-Duché va participer, d'ici fin 2017, au lancement d'un petit robot sur la Lune.

Un représentant parlementaire LSAP, revenant à l'ubérisation de l'économie et des nouveaux modèles de travail qu'elle implique, aimerait connaître la position des représentants du Parlement des Jeunes à ce sujet. Alors que les discussions autour de l'avenir du travail (nouvelles formes de travail, remise en question de la semaine de travail de 40h, etc.) vont bon train un peu partout - un débat sur la semaine de travail de 40h vient d'avoir lieu à la Chambre des Députés -, les représentants du Parlement des Jeunes, une fois leur diplôme en poche, se voient-ils toujours dans une relation de travail classique ou iraient-ils jusqu'à opter pour d'autres modèles de travail ? Continuent-ils à s'imaginer en simple salarié ou plutôt en prosommateur[2] ? Avec les disruptions liées au digital (destruction d'emplois existants et création de nouveaux emplois), le représentant parlementaire LSAP souhaiterait en savoir un peu plus sur les attentes des jeunes en relation avec les nouveaux modèles de travail.

Un représentant parlementaire CSV, issu du milieu syndical et Président d'une initiative pour l'emploi (initiative sociale) qualifie les débats menés sur les futurs modèles de travail et la durée de travail qui en découle de captivants. Il approuve les propos de Rifkin quand celui-ci parle de Troisième Révolution Industrielle et préconise de se tourner davantage vers les technologies digitales et connectées. Le représentant parlementaire CSV donne cependant à considérer qu'un certain nombre de jeunes ne se sentent pas concernés par la transformation digitale en cours et, ne disposant pas du bagage nécessaire pour se consacrer à des études qui les qualifieront pour les emplois sophistiqués de demain, auront du mal à se retrouver dans un environnement économique de plus en plus complexe, dominé par les nouvelles technologies. Ils risquent donc de se retrouver hors-jeu, de rester sans emploi et d'évoluer en marge de la société. C'est la raison pour laquelle le représentant parlementaire CSV interpelle les représentants du Parlement des Jeunes afin d'en

---

[2] Prosommateur est un néologisme issu du terme anglais *prosumer* qui cherche à décrire les tendances qu'ont les consommateurs à se professionnaliser et s'approcher de la figure de producteur. Notamment par le biais de connaissances acquises grâce à un accès à l'information considérable (ce qui est d'autant plus vrai à l'ère numérique), et poursuivant certaines convictions d'ordre plus politique.

Ce terme a été créé par la contraction des suivants : ***pro**ducer* / ***pro**fessional* et *con**sumer***. En français **pro**ducteur / **pro**fessionnel et con**sommateur** donnant prosommateur. Inventé dès 1980 par Alvin Toffler, ce terme se trouve de plus en plus utilisé dans des publications scientifiques. Il est aussi utilisé dans le domaine du commerce pour signifier que le consommateur participe à la distribution. Il renvoie à l'idée d'une responsabilisation du bénéficiaire d'un service ou d'un bien qui se refuse à la simple consommation passive (on parle également de consom'acteur).

Les comportements "prosommateurs" jouent un rôle de plus en plus important dans les médias liés aux nouvelles technologies.

apprendre un peu plus sur les moyens qu'ils préconisent pour éviter que ces jeunes ne soient les laissés-pour-compte de la révolution industrielle qui s'annonce.

Monsieur le Ministre de l'Economie demande encore une fois la parole pour réagir aux propos émis par les jeunes parlementaires. A la question que quelqu'un d'entre eux s'est posé qui est de savoir si l'économie luxembourgeoise réagit de manière suffisamment rapide et adaptée à la transformation digitale en cours, Monsieur le Ministre répond que l'économie luxembourgeoise est libre de se digitaliser autant qu'elle veut et qu'elle est effectivement en train de le faire. Le rôle de l'Etat luxembourgeois dans tout cela est d'accompagner législativement l'économie luxembourgeoise dans ce processus d'adaptation à la digitalisation ainsi que de faciliter et rendre possibles certaines choses. Dans cette démarche, l'Etat luxembourgeois agit d'une manière libérale, essayant avant tout par le biais de nouvelles lois de faciliter aux entreprises ce passage à la digitalisation. A ce titre, Monsieur le Ministre rappelle le vote récent d'un projet de loi sur l'archivage électronique par la Chambre des Députés qui permet désormais à chaque entreprise de scanner tout contrat à l'écrit, le contrat scanné disposant de la même valeur juridique que le contrat original signé à l'écrit. Grâce à cette loi sur l'archivage électronique, les firmes au Luxembourg n'auront plus besoin de s'encombrer de toutes sortes de paperasserie inutile - jusqu'à présent, il fallait garder tout contrat à l'écrit pendant 10 ans - ce qui leur permettra d'économiser pas mal d'espace qu'elles pourront dédier à autre chose.

Pour montrer que l'Etat est disposé à soutenir l'esprit d'innovation au Grand-Duché, Monsieur le Ministre de l'Economie cite également la S.à r.l.-S[3] (société à responsabilité limitée simplifiée). Depuis le 17 janvier 2017, créer sa société avec 1 euro est devenu une réalité. Ce nouveau statut d'entreprise s'adresse avant tout aux jeunes qui, avec une idée précise en tête et sans vouloir prendre trop de risques, entendent se lancer pour créer leur propre société.

S'arrêtant à un commentaire d'un représentant du Parlement des Jeunes comme quoi Uber permettrait à des personnes moins fortunées et notamment aux étudiants de se payer un taxi ce qui en temps normal est impensable à cause des prix souvent prohibitifs pratiqués par les entreprises de taxi, Monsieur le Ministre de l'Economie rappelle que si Uber[4] peut

---

[3] La S.à r.l.-S permet aux entrepreneurs du Luxembourg de monter leur entreprise à partir de 1 euro. Contrairement au statut de la S.à r.l. classique, il n'est pas nécessaire de disposer d'un capital minimum de 12.000€ pour créer sa société. Ainsi, avec un budget allant de 1€ à 12.000€, chacun peut maintenant se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.
L'objectif de cette nouvelle forme commerciale est de stimuler l'esprit d'entreprise - de ce fait, l'innovation - dans le pays et de réduire les contraintes administratives et financières jusqu'ici liées à cette démarche.
Ce nouveau statut disponible pour les entrepreneurs du pays permet d'insuffler une nouvelle dynamique à destination d'un public qui ne se serait peut-être pas lancé dans une S.à.r l. classique par manque de budget, par exemple. Il permet également d'améliorer la compétitivité du Luxembourg en la matière.

[4] **Uber**, anciennement **UberCab**, est une entreprise technologique américaine qui développe et exploite des applications mobiles de mise en contact d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport.
L'entreprise est basée dans la ville californienne de San Francisco, aux États-Unis. En 2015, elle est valorisée à 50 milliards de dollars et ses applications sont commercialisées dans plus de 310 villes dans le monde. Elle a été fondée par Garrett Camp, Oscar Salazar et Travis Kalanick, ce dernier la dirigeant toujours aujourd'hui.
Organisant une activité commerciale régulière de vente de service comme s'il s'agissait d'une activité occasionnelle, la société fait l'objet de nombreuses polémiques, en raison de débats sur ses pratiques, où la libre concurrence qu'elle défend se heurte à des accusations de concurrence déloyale et de travail dissimulé de la part des pouvoirs publics et des professionnels qui se réclament du respect de la réglementation sociale, fiscale et administrative en vigueur. Engagée dans un développement

offrir des services de transports à des tarifs beaucoup plus attractifs que les entreprises de taxi traditionnelles, c'est parce que les chauffeurs qui roulent pour Uber ne bénéficient d'aucune couverture sociale (ne cotise ni pour une assurance-maladie ni pour une caisse de retraite) et paient ni de TVA ni d'impôt sur les sociétés.
Se référant à une conversation récente qu'il a eue avec le Premier Ministre portugais, Monsieur le Ministre de l'Economie décrit aux représentants du Parlement des Jeunes quelles peuvent être les conséquences d'une ubérisation galopante de l'économie s'il elle n'est pas encadrée. Lors de la crise de 2008 qui a eu des répercussions autrement plus graves sur l'économie portugaise que sur l'économie luxembourgeoise, le chômage des jeunes a littéralement explosé au Portugal. Pour s'en sortir, des dizaines de milliers de jeunes, par le biais de plateformes Internet, ont alors offert leurs services pour rouler en taxi, effectuer des travaux de jardinage ou de peinture. Alors qu'à l'époque, cet état de fait soulageait grandement le Gouvernement portugais parce que les jeunes avaient de quoi s'occuper, les autorités portugaises constatent aujourd'hui que beaucoup de jeunes Portugais persistent encore dans ces contrats de travail précaires. Alors que l'économie portugaise a commencé à redresser la tête et que le pire de la crise semble derrière elle, le Gouvernement portugais commence à s'inquiéter pour l'avenir de tous ces jeunes étant donné que depuis l'éclatement de la crise, ils n'ont jamais été en mesure d'assurer leurs arrières. En d'autres mots : malgré le fait d'avoir travaillé, ils n'ont jamais versé le moindre euro dans un système de sécurité sociale. Tôt ou tard, s'ils tombent malades ou veulent prendre leur retraite, c'est la communauté portugaise dans son entièreté qui devra les supporter parce qu'aucun organisme de sécurité sociale ne le fera. Ce sera le prix à payer pour pouvoir rouler aujourd'hui pour pas cher en taxi, entretenir son jardin ou encore sa maison à des prix défiant toute concurrence.

Au sujet des commentaires à l'égard de la mobilité formulés par les jeunes parlementaires, Monsieur le Ministre de l'Economie précise qu'il relève du vœu le plus cher du Gouvernement luxembourgeois d'avancer en la matière. Toutefois, il met en garde devant les délais que prennent parfois certaines procédures avant qu'une autorisation de bâtir ne soit accordée. Monsieur le Ministre tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une critique en soi, mais qu'il faut bel et bien tenir compte d'un certain nombre d'aspects (aspects environnementaux, études à réaliser, etc.) avant de vraiment pouvoir démarrer un projet. Et d'interpeller les jeunes parlementaires : « Combien d'années avons-nous passé à discuter et à faire des études sur la construction d'un tram dont le chantier vient seulement de démarrer ? » Tout cela est compliqué, même si le Gouvernement essaie d'y remédier par une simplification des procédures à l'image de la loi « Omnibus » qui est entrée en vigueur début 2017. La réalisation de grands projets demande une stratégie de planification à long terme pour qu'elle puisse se faire dans les délais impartis.

L'idée avancée par un jeune parlementaire de supprimer le salaire social minimum (SSM) pour rendre l'économie luxembourgeoise plus compétitive ne trouve pas grâce aux yeux de Monsieur le Ministre de l'Economie, puisque son abolition ne serait pas synonyme d'une baisse significative du chômage. En effet, un SSM élevé - il s'agit même du montant le plus élevé attribué dans toute l'UE - n'empêche pas le Grand-Duché de connaître un des taux de chômage les plus favorables en Europe. Comme le Grand-Duché dispose d'une économie à haute valeur ajoutée, le SSM ne joue pas un rôle de premier plan dans la formation des prix et la maîtrise des coûts pour les entreprises implantées sur le territoire grand-ducal. Et à Monsieur le Ministre de poser la question aux jeunes parlementaires s'ils privilégiaient pour le Luxembourg un scénario de « working poor » tel qu'on peut le rencontrer aux Etats-Unis

---

rapide, à la fois géographique et via la gamme des services proposés, la société Uber a vu son activité interdite dans plusieurs villes ou pays du monde.
L'extension du concept à plusieurs secteurs économiques est à l'origine du principe dit de l'uberisation.

ou encore dans d'autres pays où, à défaut de toucher un revenu minimum, les salariés doivent enchaîner les emplois afin d'être en mesure de vivre du fruit de leur travail ? Pour Monsieur le Ministre de l'Economie, il est clair que le SSM est synonyme de progrès social et ne saurait en aucun cas être remis en cause. Même les patrons ne le récusent plus, d'autant plus qu'il garantit la paix sociale.

En relation avec la protection des données évoquée par les représentants du Parlement des Jeunes, Monsieur le Ministre de l'Economie affirme que les collaborateurs de CASES (le portail de la sécurité de l'information luxembourgeois faisant partie du Ministère de l'Economie) se déplacent régulièrement dans les écoles pour éclairer les jeunes sur les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies (notamment le risque qu'ils prennent en diffusant des informations sur le web ou le risque lié à l'inexpérience et à la difficulté à juger de la validité des informations). Dans ce contexte, il va même jusqu'à avouer que des jeunes diplômés qui avaient posé leur candidature pour des postes vacants dans son ministère furent écartés d'office par le Service des ressources humaines, non pas parce que leur profil ne correspondait pas aux exigences demandées en relation avec le poste, mais parce qu'ils avaient fait preuve d'un comportement bizarre et inadéquat sur Facebook.

Finalement, Monsieur le Ministre de l'Economie insiste sur l'importance de l'apprentissage par les jeunes des nouvelles technologies et sur leur orientation vers les nouveaux métiers de l'information et de la communication. Le Luxembourg aura besoin dans les années à venir d'ingénieurs, d'informaticiens et de mathématiciens qualifiés s'il entend diversifier son économie et jouer un rôle de premier plan dans la recherche et l'innovation pour rester dans le peloton de tête des nations les plus innovantes et compétitives.

Le Président de la Chambre des Députés tient également à réagir à la suggestion d'un jeune parlementaire de supprimer le salaire social minimum (SSM) et d'élaguer les prestations de l'Etat-Providence luxembourgeois. Que de nombreux résidents luxembourgeois ne connaissent pas la pauvreté durant leur vieillesse comme cela est malheureusement le cas dans d'autres pays relève avant tout du mérite des autorités gouvernementales qui ne se sont jamais privées d'intervenir dans les domaines sociaux et économiques, ceci à des fins de régulation. C'est aussi la raison pour laquelle le Président met en garde contre toute tentative de démantèlement de l'Etat-Providence luxembourgeois. La crise de 2008 a clairement montré que les pays à systèmes sociaux performants s'en sont le mieux sortis parce qu'ils ont su empêcher toute fracture sociale parmi leur population.

A la remarque d'un représentant parlementaire CSV qu'un certain nombre de jeunes, faute d'études appropriées et suffisamment qualifiées, risqueront de faire les frais de la révolution industrielle à venir et à sa question de savoir quels seraient, selon eux, les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour éviter un tel scénario, plusieurs représentants du Parlement des Jeunes prennent position. Alors que d'aucuns voient dans une école de la 2e chance ou encore dans la formation continue la panacée pour empêcher que cela ne se produise, d'autres pensent que la prédiction du représentant parlementaire CSV est déjà en train de s'opérer. D'un côté, on peut constater que le monde du travail avec ses emplois bien rémunérés s'offre à une certaine élite, forte de sa bonne éducation et de son parcours estudiantin tandis que d'autres, en manque de culture générale et d'une formation bien ciblée, n'arrivent pas à faire leur nid. Cette ségrégation ne fera que s'accentuer si le système éducatif actuel ne parvient pas à mieux former et préparer les jeunes à leur avenir professionnel.

Intervenant dans le débat, un représentant parlementaire DP déconseille aux jeunes de se focaliser uniquement sur les métiers dits d'avenir. Alors qu'il est vrai que le Luxembourg aura besoin dans les années à venir d'experts en tous genres, que ce soit en bio-informatique, en technologies de l'information et de la communication, en fintech et dans bien d'autres domaines encore, il déplore qu'il n'ait pas été question jusqu'à présent

d'artisanat et d'autres métiers traditionnels qui ne sont pas épargnés par le processus de la digitalisation. En tant qu'élève d'une 13e dans le secondaire technique ou d'une 1re dans le secondaire classique, il convient de se demander aujourd'hui s'il ne vaut pas mieux envisager une carrière dans un métier artisanal où de nouveaux profils professionnels et perspectives correspondantes se dessinent. Faisant référence à la récente exposition « De mains de maîtres » dans l'ancien siège de l'ARBED à Luxembourg-Ville, dédiée aux artisans et créateurs d'art, destinée à valoriser le réservoir de talents du pays en termes de créativité et de mettre en lumière la beauté et l'importance de la transmission du savoir-faire auprès des jeunes générations, le représentant parlementaire DP fait observer que pas toutes les études universitaires sont censées mener au bonheur et à la prospérité.

- **Présentation de la résolution sur la Troisième Révolution Industrielle (pilier alimentation) par la Commission Economie, Travail et Fonctionnement de l'Etat du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)

Se penchant sur le pilier alimentation de la résolution du Parlement des Jeunes sur la Troisième Révolution Industrielle, le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs de la Chambre des Députés salue la qualité des réflexions et idées que les jeunes ont développées en la matière. Il rappelle que pas plus tard que l'année dernière, la Chambre a procédé au vote d'une nouvelle loi agraire, destinée à fournir un certain nombre d'aides aux agriculteurs : cela va de la construction de nouvelles étables jusqu'à l'investissement dans de nouvelles machines agricoles. Dans ce cadre, un accent particulier a été mis sur l'agriculture bio, démarche qui n'a pas plu à toute le monde et pour laquelle les députés et les autorités gouvernementales n'ont pas recueilli, loin s'en faut, un soutien unanime. Il ne faut pas ignorer que des tensions persistent entre les partisans d'une agriculture traditionnelle et ceux qui plaident pour une agriculture plus progressiste, utilisant de moins en moins de fertilisants chimiques et de pesticides. Dans ce contexte, il faut saluer l'initiative prise dans le nord du pays par 70 agriculteurs de la région et le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES)[5], fournisseur d'eau potable, pour empêcher l'entrée d'éléments nutritifs et de pesticides dans les eaux souterraines ou l'eau de ruisseau.
De même, en matière de désherbage, les agriculteurs ont de plus en plus recours à des méthodes mécaniques et écologiques pour pallier au développement rapide des mauvaises herbes, quelle que soit la météo. Désherber sans polluer devient de plus en plus le maître-mot de toute une profession.
La Chambre des Députés a également procédé au vote d'une nouvelle loi sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui prévoit notamment une meilleure formation des agriculteurs et des viticulteurs en la matière.
Le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs de la Chambre ajoute que les discussions qui tournent autour de la maîtrise des pesticides sont toujours très animées et les débats y relatifs

[5] La coopération dite « *Landwirtschaftlech Kooperatioun Uewersauer* » *et abréviée LAKU,* fondée le 27 octobre 2015, a pour objectif de rallier les intérêts du fournisseur d'eau potable SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre) et des agriculteurs de la région. La qualité de l'eau brute dans le lac de la Haute-Sûre, qui est utilisé comme source d'eau potable, doit être maintenue et améliorée à long terme. Ceci devra être réalisé par le développement conjoint d'un programme d'action. Les agriculteurs de la région sont invités à participer à l'élaboration de mesures visant à protéger le lac en empêchant l'entrée d'éléments nutritifs et de pesticides dans les eaux souterraines ou l'eau de ruisseau. Le but de cette coopération est de renforcer la collaboration dans la région, plutôt que de dicter une variété d'exigences agricoles strictes, lesquelles peuvent être économiquement problématiques et non ciblées. Le Parc Naturel de la Haute-Sûre assume les rôles de coordinateur et organisateur de la coopération. Le programme de mesures et les subventions y associées sont offertes aux membres de la coopérative.

souvent contradictoires étant donné que depuis la révolution verte des années 60 qui a considérablement augmenté la productivité agricole, les agriculteurs sont habitués à recourir aux pesticides. Cependant, il est clair qu'un changement de mentalité doit s'opérer étant donné que les pesticides constituent des **polluants organiques persistants** qui perdurent dans l'environnement, s'accumulent dans les graisses et sont, d'une manière générale, dangereux pour la santé (cancers, altération du système immunitaire, problèmes de reproduction, etc.)

A l'adresse des représentants du Parlement des Jeunes, le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs de la Chambre indique finalement qu'un nouveau projet de loi relative à l'eau est en train d'être analysé par la commission compétente de la Chambre, que le texte prévoit la création d'un certain nombre de zones de protection des ressources d'eau et que les agriculteurs sont éligibles pour pouvoir bénéficier d'indemnités ou de subventions.

A la question d'un représentant du Parlement des Jeunes pourquoi l'alimentation « bio » n'est pas davantage promue par les autorités, notamment dans les cantines scolaires où l'on pourrait sensibiliser les jeunes à manger plus sain et équilibré, le Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs de la Chambre répond qu'un « hearing » public vient justement d'avoir lieu à ce sujet à la Chambre. A cette occasion, il a pu constater un développement allant dans la bonne direction. Ainsi, il a été décidé d'élaborer un nouveau cahier des charges à travers la loi sur les marchés publics pour que les communes puissent prévoir d'autres critères à l'occasion des appels d'offre lancés afin de déterminer les produits qui seront utilisés dans les cantines scolaires. Il est vrai qu'un énorme potentiel existe encore en la matière sachant toutefois que chacun est appelé à développer le réflexe pour acheter et consommer davantage de produits « bio » à l'avenir. Au niveau des institutions et établissements publics (surtout au niveau des crèches, écoles et lycées), il importe que des produits « bio », fair trade et des produits du terroir soient davantage mis en valeur pour être consommés. Le cadre dans lequel ces produits sont offerts mérite encore d'être amélioré, notamment par le biais d'incitations fiscales, étant donné que la production de produits « bio » revient plus chère que celle de produits conventionnels. Dans ce contexte, aussi bien les autorités nationales que les autorités locales sont appelées à mettre la main à la pâte et créer un environnement favorable à la vente et à la consommation de produits « bio ».

Dans le même ordre d'idées, une représentante parlementaire CSV fait remarquer que s'il s'impose bien entendu de faire la promotion des produits « bio » à cause d'une demande grandissante pour ces produits, il ne faut pas perdre de vue qu'un nombre non négligeable de consommateurs au Luxembourg ne sont pas à mêmes de s'offrir ce genre de produits à cause de leur prix de revient automatiquement plus élevé. D'où la nécessité qui s'impose de produire également des aliments de qualité pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir des produits « bio ».

- **Présentation de la résolution sur le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires au Luxembourg et sur le renouvellement du système de ces restaurants (système interne de « Restopolis ») par la Commission de l'Education et de l'Environnement du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)

Après la présentation de la résolution sur le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires au Luxembourg, un débat intense s'engage sur la façon dont Restopolis devrait organiser son système de restauration à l'avenir. Il en ressort clairement qu'en matière de restauration collective, les élèves des différents lycées et écoles ne sont pas logés à la même enseigne

et que certaines cantines (notamment celles officiant sur de grands campus scolaires à l'image de celui du « Geesseknäppchen ») varient davantage leurs plats respectivement proposent des aliments (plats végétariens ou plats sans allergènes) que d'autres ne sont pas en mesure d'offrir. Alors que des représentants du Parlement des Jeunes réclament la création par Restopolis d'une application que tout élève pourrait télécharger sur son téléphone portable afin de pouvoir sélectionner le plat qu'il désire, d'autres pensent que cela s'avère inutile étant donné que nombre d'élèves ne fréquentent pas les cantines scolaires et que ceux qui le font n'éprouvent pas nécessairement le besoin de devoir passer par un tel système de réservation.

D'aucuns plaident aussi pour l'instauration par Restopolis

- d'une journée sans viande pour faire passer le message à tout étudiant qu'il est possible de bien se nourrir et d'une façon équilibrée sans recourir à la viande,
- d'un meilleur étiquetage des allergènes, ainsi que
- d'emballages recyclables ou écologiques pour tous les produits alimentaires utilisés dans les cantines.

- **Présentation de la résolution sur les réfugiés par la Commission des Affaires étrangères et européennes du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)
- **Présentation de la résolution sur le Traité de Schengen par la Commission des Affaires étrangères et européennes du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)
- **Présentation de la résolution sur le Brexit par la Commission des Affaires étrangères et européennes du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)

Après la présentation par les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes du Parlement des Jeunes des résolutions sur les réfugiés, le Traité de Schengen et le Brexit, l'occasion est fournie au Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre de s'exprimer. Déclarant que la commission qu'il préside se dit prête à s'inspirer du contenu de ces 3 résolutions, l'orateur constate que tout au long des débats auxquels il vient d'assister, il fut à de nombreuses reprises question de l'Union européenne. Notamment en matière d'économie circulaire, de protection des consommateurs, de recherche & développement et d'innovation, thèmes qui furent tous abordés et prouvent que l'Union européenne est omniprésente et joue un rôle imminent.

Concernant l'immigration et les réfugiés en Europe, la situation telle qu'elle se présente est bien décrite dans la résolution élaborée par les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes du Parlement des Jeunes. L'arrivée massive d'immigrés, que ce soit pour des raisons de guerre ou d'ordre économique, polarise fortement. Revenant d'une réunion interparlementaire organisée par le Parlement européen, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre ne peut que confirmer l'attitude de certains parlementaires qui, au nom de leur pays, réclament une Europe forteresse érigeant des murs et des clôtures pour se protéger des migrants alors que d'autres, privilégiant une vraie gestion des flux migratoires, affirment que les pays de l'Union européenne ne sauraient être indifférents au sort des réfugiés qui se pressent à ses frontières. Ceci d'autant plus que 90% des migrants dans le monde, dont la totalité est évaluée à 60 millions de personnes, ont trouvé refuge dans des pays en voie de développement et que le monde occidental, dont fait partie l'UE, n'en a accueilli que 10%.

Comme mentionné dans la résolution, il est vrai que l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, baptisée Frontex, n'a pas réussi dans sa mission à enrayer les trafics de migrants[6] initiés par les passeurs et que l'Union européenne lui a fait succéder en 2016 l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes pour mieux combattre ce fléau. Cependant, sans l'aide active des pays membres de l'UE, celle-ci ne saura pas faire mieux que Frontex pour empêcher ces trafics et mieux sécuriser les frontières extérieures de l'Union.

En matière de relocalisation de migrants dans l'UE, les choses traînent aussi parce que certains pays (pays du groupe de Visegrad : Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) refusent systématiquement d'accueillir des réfugiés.

Dans tout ce qui touche à l'immigration et aux réfugiés, la Commission européenne a fait un certain nombre de propositions qui, malheureusement, n'ont pas toutes trouvé un accueil favorable dans les pays membres de l'UE. Aux yeux du Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre, on ne peut donc pas accuser l'UE de tous les maux en la matière si certains de ses pays membres refusent de prendre leur part de responsabilité et de se montrer solidaires.

Pour ce qui est de la solidarité avec les réfugiés et de leur accueil, le Luxembourg a en tout cas toujours essayé de tirer son épingle du jeu même si en matière d'intégration des réfugiés, tout n'est pas parfait. Un certain nombre d'efforts doivent encore être consentis pour mieux intégrer les réfugiés, notamment sur les marchés du logement et de l'emploi.

Le Traité de Schengen, qui a également fait l'objet d'une résolution du Parlement des Jeunes fait dire au Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre que la libre circulation des personnes dans l'espace européen est un principe fondamental de l'Union européenne et qu'en vertu de celui-ci, tout citoyen européen peut se déplacer dans un autre pays de l'Union européenne pour voyager, étudier, travailler et même résider. Il serait grave que parmi les quatre libertés fondamentales sur lesquelles repose le marché intérieur, à savoir la libre circulation des biens, des services des capitaux et des personnes, la dernière et la plus emblématique d'entre elles serait remise en question.
Difficile en effet d'imaginer que les citoyens européens, en voulant passer d'un pays à l'autre dans l'UE, seraient à nouveau contrôlés aux frontières et devraient prendre en compte des files d'attente interminables alors que les biens, les services et les capitaux continueraient à s'échanger sans obstacles.
Dans son plaidoyer pour Schengen, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre ne manque pas de rappeler que les accords de Schengen stipulent expressément que les 26 Etats membres de l'espace de libre circulation européen ont la possibilité de rétablir temporairement des contrôles à leurs frontières nationales en cas de menaces pour l'ordre public ou la sécurité. La durée de ces contrôles peut varier de 30 jours à 6 mois, voire 2 ans en cas de défaillance d'un Etat à contrôler ses frontières extérieures.

---

[6] Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les migrations clandestines, avec un « chiffre d'affaires » estimé à 35 milliards de dollars, représentent le troisième secteur le plus lucratif pour le crime organisé.
En 2015, l'OIM avait enregistré 3.700 décès en Méditerranée et 5.000 en 2016. Il s'agit là de chiffres officiels, de personnes dont l'OIM sait qu'elles ont péri, mais combien d'autres corps sont engloutis par la Méditerranée ou recouverts par les sables du Sahara ?
Un nombre croissant de personnes tente d'atteindre l'Europe en passant par la Libye, lieu où de nombreux passeurs monnaient leur passage à bord d'embarcations vétustes et surchargées. Avec neuf conflits armés ou situations d'urgence humanitaire en simultané, allant de l'Afrique de l'Ouest à l'Himalaya, la situation est aujourd'hui plus grave que jamais.

Contrairement à ce qui est parfois écrit ou dit, cette décision ne constitue ni une « fermeture des frontières » (le passage est toujours autorisé pour les personnes prouvant leur identité), ni même une « suspension des accords de Schengen » (cette mesure d'exception est bien permise par la convention de Schengen sous certaines conditions). Il s'agit plutôt d'une suspension de la libre circulation effectuée dans le cadre des accords de Schengen.

Pour ce qui est de la résolution du Parlement des Jeunes sur le Brexit, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre tient à féliciter les jeunes pour la clairvoyance dont ils ont su faire preuve en la rédigeant. Leur analyse pointue - notamment en affirmant que les contrevérités répandues par certains dirigeants politiques anglais et les tabloïds britanniques en faveur du Brexit ont largement influencé le vote du référendum - lui fait dire que si les citoyens britanniques avaient fait preuve de moins de crédulité, les choses se seraient passées autrement et le Royaume-Uni ferait toujours partie de l'Union européenne. Il partage aussi l'espoir formulé par les jeunes parlementaires dans leur résolution comme quoi et quelle que soit l'issue des négociations en cours, l'UE et le Royaume-Uni parviennent à s'entendre sur un régime douanier qui pénalise le moins possible les consommateurs dans les Etats membres de l'UE qui dépendent fortement du Royaume-Uni comme marché d'exportation ainsi que les consommateurs britanniques pour les produits importés de l'UE (par exemple, un certain nombre de produits alimentaires).

En relation avec les efforts accrus qui devraient être consentis, selon le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre, par les autorités afin de faciliter l'accès des DPI (demandeurs de protection internationale) et BPI (bénéficiaires de protection internationale) au marché du logement luxembourgeois, une représentante du Parlement des Jeunes signale que cela pourrait apporter de l'eau au moulin de ceux qui prétendent que l'Etat luxembourgeois s'engage davantage pour la cause des réfugiés que pour celle des autochtones. D'autant plus que la situation du marché de l'immobilier au Luxembourg est telle que les ménages les plus modestes éprouvent les pires difficultés pour se loger et doivent consacrer la majeure partie de leur revenu à payer un loyer.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre la remercie pour cette observation et lui donne raison d'insister sur cette problématique. Il l'assure qu'il existe un consensus dans la classe politique luxembourgeoise qu'il faut, en matière de logement, aussi bien considérer les familles résidentes au Luxembourg que les familles de réfugiés. D'où aussi la circulaire envoyée par le Ministère de l'Intérieur à l'adresse des communes et de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de mettre à disposition des logements vides appartenant à la commune ou à des particuliers et de les attribuer ensuite à tour de rôle à des familles résidentes dans le besoin ainsi qu'à des familles de réfugiés. L'AIS peut alors aménager le logement par ses propres collaborateurs pour le rendre habitable, ces frais étant déduits du loyer. Cela permet aux propriétaires de mettre leur bien en location sans devoir investir au préalable et leur garantit le paiement du loyer.

- **Présentation de la résolution sur l'intégration des personnes en situation de handicap par la Commission de l'Egalité des chances du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)

- **Présentation de la résolution sur l'intégration des personnes sans-abri par la Commission de l'Egalité des chances du Parlement des Jeunes** (cf. résolution annexée)

Réagissant à la résolution sur l'intégration des personnes sans-abri, une représentante parlementaire DP affirme que certains des éléments contenus dans la résolution interpellent et méritent que l'on s'y intéresse de plus près. Notamment celui de l'adresse qui fait défaut

aux sans-abri et les pénalise gravement. Effectivement, si on ne dispose pas d'adresse, on peut faire toutes les demandes qu'on veut : elles ne seront jamais suivies par une réponse !
Au Luxembourg cependant, la situation est telle que toutes les personnes qui ne disposent pas d'un domicile fixe peuvent et doivent même bénéficier d'une adresse auprès d'un office social qui les suit alors dès qu'elles y sont enregistrées. Aucun sans-abri au Luxembourg n'est condamné à vivre sans adresse et à dormir dans la rue. Mais il y a un certain nombre de personnes qui refusent de se faire héberger dans les foyers que les communes mettent à leur disposition. Lors de la « Wanteraktioun » (Action Hiver), organisée chaque année par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, dont le but est d'éviter que des personnes sans-abri ou en état d'extrême pauvreté ne soient victimes d'hypothermie par période de grand froid, il reste toujours des lits vides dans les dortoirs du foyer de nuit du Findel. En effet, on ne peut forcer personne à passer la nuit dans un foyer. Alors que ce ne fut pas le cas par le passé, même les chiens, dont beaucoup de sans-abri ne souhaitaient pas se séparer durant la nuit, sont désormais acceptés dans le foyer de nuit du Findel.
A Bonnevoie, les autorités ont même ouvert un bistrot pour les sans-abri : le « Courage », seul bistrot social du pays. Géré par Caritas et financé par la Ville de Luxembourg, le « Courage » est un lieu qui change les codes et accepte que ses pensionnaires viennent accompagnés de leur chien ou avec leur bouteille. L'alcool, à l'image du vin et de la bière, y est toléré après que les initiateurs du projet se sont rendus compte que les sans-abri préféraient rester dans la rue plutôt que de s'en séparer. Des repas et des boissons chaudes y sont également servis. Ainsi des complicités se créent avec le personnel sur place composé d'assistants sociaux et d'éducateurs ce qui permet d'orienter voire d'accompagner les usagers du bistrot s'ils décident de changer de cap sans qu'ils ne soient forcés à rien.

Un représentant parlementaire LSAP salue l'idée que les jeunes parlementaires ont développée dans leur résolution pour récompenser les entreprises qui luttent contre le gaspillage alimentaire et mettent leurs invendus (denrées qui ne remplissent pas les normes de calibrage ou ont dépassé leur date de péremption, mais sont encore bonnes à la consommation) à la disposition des sans-abri ou des personnes dans le besoin. Reste encore à définir la nature de la récompense offerte aux entreprises qui s'engagent ainsi pour mieux lutter contre le gâchis alimentaire, que ce soit sous forme d'un abattement fiscal ou d'une subvention.

Se référant à un alinéa dans la résolution dans lequel il est écrit en allemand que : « Man muss leerstehende Gebäude als soziale Wohnungen zur Verfügung stellen und die Kosten von Uebernachtungsmöglichkeiten senken oder ganz abschaffen. », une représentante du Parlement des Jeunes s'insurge contre ce genre d'affirmation qu'elle avait déjà dénoncée à l'occasion de l'adoption de la résolution en séance plénière. A ses yeux, réquisitionner des logements non occupés ou désaffectés pour y héberger des sans-abri ce qui est synonyme de dépossession des propriétaires va à l'encontre du droit à la propriété privée. Ce ne serait tout simplement pas acceptable. Si les sans-abri refusent de saisir la perche qui leur est tendue par les autorités publiques, c'est-à-dire s'ils refusent d'être hébergés dans un foyer de nuit, alors que leurs chiens y sont désormais acceptés comme lors de la « Wanteraktioun », personne ne peut plus rien pour eux. Les autorités ne peuvent forcer quelqu'un vivant dans la rue à passer la nuit dans un centre d'hébergement et chacun doit pouvoir rester libre de ses choix.

Dans ce contexte, un second représentant parlementaire LSAP tient encore à préciser que les communes au Luxembourg sont autorisées à établir et à percevoir une taxe annuelle spécifique sur les immeubles non occupés ou utilisés ainsi que sur les terrains constructibles non édifiés. Cette taxe a pour objectif d'encourager les propriétaires à vendre ou louer leurs immeubles ou construire des habitations sur leurs terrains afin de lutter contre la pénurie de logements à laquelle le Luxembourg doit faire face. Cependant, comme cette taxe s'avère compliquée et délicate à mettre en œuvre d'un point de vue politique, seules 5 communes

disposent à ce jour d'un règlement introduisant la taxe spécifique sur les immeubles bâtis inoccupés et les terrains à bâtir non affectés. Il s'agit des communes de Beckerich, Diekirch, Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Sûre et Redange-sur-Attert.

Au final, le hearing entre membres du Parlement des Jeunes et de la Chambre des Députés se termine par des propos des Présidents respectifs qui remercient encore une fois l'assistance bien fournie pour la qualité de ses contributions et interventions.

Luxembourg, le 6 mars 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président de la Commission de la Famille
et de l'Intégration,
Gilles Baum

Le Président de la Commission de
l'Agriculture, de la Viticulture, du
Développement rural et de la Protection des
consommateurs,
Gusty Graas

Le Président de la Commission de
l'Economie,
Franz Fayot

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars Di Bartolomeo

Annexes : résolutions élaborées par le Parlement des Jeunes

jugend parlament.lu

Luxembourg, le 11 février 2017

Résolution sur la Troisième Révolution Industrielle

Commission Economie, Travail et fonctionnement de l'Etat

L'étude de Jeremy Rifkin

En 2011, Jeremy Rifkin a publié un ouvrage intitulé « La Troisième Révolution industrielle ». Dans son livre il défend une thèse sur la transition écologique que nous sommes en train de vivre, qui d'après lui sera bien plus que juste une évolution technologique. Dans son livre, il explique sa vision d'une nouvelle ère bouleversant notre monde économique et nos méthodes de production qui par relation causale changera nos modes de consommation et nos relations sociales. Dans les années quatre-vingts, Jeremy Rifkin a été l'un des pionniers à s'engager dans des campagnes sur le changement climatique, il n'a, pendant longtemps, pas été pris au sérieux par ces collègues du monde économique et scientifique. Cependant, la théorie du professeur Rifkin a été confirmée ultérieurement et sa thèse lui redonnera une renommée internationale. Jeremy Rifkin est vu de nos jours comme une des personnes les plus influentes de notre siècle et cette renommée lui permet d'organiser des séminaires et des conférences sur l'avenir de notre grande planète bleue. La thèse du docteur Rifkin explique une transition vers une société durable qui se produira dans les 60 ans à venir. Il explique la base de sa théorie selon neuf piliers cruciaux dans lesquels il y aura des changements révolutionnaires et qui nous emportera dans cette révolution industrielle :

- Le changement énergétique
- Une innovation de la construction des bâtiments industrielle et résidentielle
- Une économie intelligente et interconnecté
- Un nouveau modèle social et de consommations personnifiées
- Une mobilité accrue grâce à la technologie
- Une alimentation plus seine
- Vers une industrie plus performante

Dans cette résolution, nous expliquerons l'importance de l'innovation et la modernisation des différents piliers de façon égalitaire pour une réalisation d'une révolution industrielle au Luxembourg.

1. Le pilier énergie

L'énergie que nous connaissons de nos jours se trouve dans une phase de transition industrielle entre l'énergie du pétrole et de l'énergie électrique. Les voitures hybrides qui utilisent les deux formes de l'énergie sont un exemple de cette transition. Par ailleurs, nous pouvons noter que la population luxembourgeoise est hautement dépendante de l'énergie ;

Dans un futur proche, les résidences privées créeront leur propre électricité par des panneaux solaires ou des éoliennes. La naissance d'un système de réseau sociale pourra permettre l'échange de ces énergies entre les résidences qui ont un surplus d'énergie et ceux qui ont un déficit de production. Cet internet de l'énergie sera un nouveau marché national et international permettant la vente d'énergie entre chaque maison, commune, région ou pays. Aussi appelé « Smartgrid » pour avoir une « smart energy ».
La création d'un réel cadre légal pour l'énergie permet l'élimination des entraves juridiques qui pourraient persister. La simplification des procédures juridiques garantira la promotion du système d'énergie renouvelable et donc une massification du système.
L'énergie produite par les infrastructures pourra être utilisée pour la mobilité comme les voitures électriques (cf pilier mobilité) ;

Le Parlement des Jeunes :

Vu que l'énergie est un des trois grands piliers de la 3ème révolution industrielle-il, est très important que la transition vers une énergie durable se fasse dans le plus bref délai ;
Le Parlement des Jeunes Encourage la population à s'équiper de différents moyens de production par des bonus-malus[1].

[1] Système de réduction-majoration, bonus écologique

2. Le pilier finance

Le Luxembourg est une des places financières majeures de l'Europe, qui avec une multitude de Banques, fonds d'investissements et d'autres entreprises spécialisés dans les services financiers fait partie des Hub performants au niveau national et international dans le secteur tertiaire. L'émergence d'un « Financial Internet of Things » restructurera complétement notre industrie pour la rendre plus performante et rapide ;
Au centre de chaque économie se trouve la finance et les entreprises qui sont cruciales au PIB de chaque nation. L'attractivité de notre capitale est indispensable pour attirer les grandes FTN[2] de ce monde. Par ailleurs, il faut financer les entreprises pour encourager une politique de développement durable au sein des firmes et cela doit rester un des points importants du pilier financier. Dans ce cadre, le Grand-Duché devient de plus en plus une place clé du développement technologique privé et publique. C'est pourquoi, il est nécessaire de soutenir la création d'une plateforme d'innovations et développements au Luxembourg, en donnant aux entreprises (PME[3] et FTN) une possibilité si bien matérielle que financière pour soutenir la « Fintech » luxembourgeoise. Le projet phare de cet accomplissement est l'idée de « smart business district » qui par la concentration d'objets interconnectés obtiendra une rapidité de communication inimaginable. Les services financiers nécessitent plus de données, data et informations diverses que d'autres secteurs, il est primordial de limiter toute perte de temps. Rifkin explique que l'internet des objets sera le facteur clé qui changera la donne et qui accélèrera tout le processus de travail.
Ce processus de restructuration devra s'inscrire dans le développement durable tout en garantissant une expansion du secteur grâce à un internet des objets complétant tout travail de récupérations de données le plus vite possible.

Le Parlement des Jeunes :
Conseille les restructurations de notre secteur financier pour le rendre plus performant et plus productif. Par le billet de la création de « smart district » au Luxembourg, il est néanmoins important que le gouvernement prenne en compte l'émergence de plusieurs smart districts dans notre pays pour bien améliorer la globalité de notre secteur financier tout en le rendant attractif.

[2] Firme transnationale
[3] Petite et moyenne entreprise

3. Le pilier alimentation

La production de l'alimentation consomme le plus d'énergie. Le but ultime consiste à obtenir une meilleure qualité de nourriture et de produire moins de gaspillages. Un aspect est de réduire le dioxyde de carbone et l'utilisation de pesticides qui ont un impact sur nos sources naturelles et la pollution des aliments.

Les prix de vente étant trop bas pour les producteurs, ils ne réalisent pas assez de bénéfice malgré la demande élevée et c'est pourquoi la production devrait être réalisée à base de biogaz, produit par eux-mêmes.

Ainsi, il y aurait moins de problèmes financiers, l'énergie ne sera pas importée de l'étranger, mais produite à l'aide d'énergie solaire. Il faut soutenir les produits régionaux et moins importer, ce qui serait la meilleure solution pour nos agriculteurs. Il n'y a pas de coûts de transports et les produits sont frais.

Un des objectifs consiste à changer de la production de masse vers une « permaculture[4] » qui nous offre plus de diversité et de capacités. Il faut sensibiliser notre population à ne pas acheter des fruits et des légumes parfaits et les organisations devraient encore plus profiter de la nourriture 'jetée'.

Le Parlement des Jeunes:

Propose d'éviter notre gaspillage momentané et de jeter les produits automatiquement après la date de péremption et diminuer les emballages inutiles.

Conseille de créer un cadre légal, le cas échéant subventionné par l'introduction d'allégements fiscaux permettant une transition accélérée vers une permaculture et une baisse sensible de l'importation de l'énergie de l'étranger.

Recommande aux autorités gouvernementales de prendre des mesures visant la réduction du gaspillage de nourriture et créer une prise de conscience auprès des consommateurs sur base de campagnes d'information.

[4] Méthode systémique et globale qui vise à concevoir des systèmes

4. Le pilier mobilité

Le transport consomme la plus grande partie de notre énergie fossile et produit en même temps beaucoup d'émissions de CO_2. Le Luxembourg compte le plus grand nombre de véhicules par tête en Europe. La plus grande partie du trafic est causée par le nombre élevé de frontaliers qui circulent chaque jour dans notre pays.
L'usage des transports publics ou de la mobilité active est faible par rapport à l'utilisation des véhicules individuels. Le réseau des transports publics n'est pas assez développé et certaines lignes sont sur-ou sous-utilisées.
Les embouteillages et la pollution en sont les conséquences évidentes. À cause des taxes assez faibles sur les produits pétroliers, une grande partie du carburant vendu est exportée.
Malgré tout, nous possédons une infrastructure logistique compétitive et moderne en train de se développer progressivement.
Les objectifs principaux proposés sont la promotion des technologies vertes, l'accélération de la transition vers des véhicules autonomes, la réduction du besoin de mobilité et l'encouragement des initiatives de transport durable et écologique.

Le Parlement des Jeunes :

Nous devons accélérer la vente des véhicules électriques moyennant des bonus fiscaux et la mise en place de chargeurs dans les nouveaux immeubles, afin d'augmenter l'attractivité des voitures électriques et ainsi réduire l'écart du prix par rapport à une voiture à carburant. En plus, il y a lieu d'investir dans les infrastructures pour développer et promouvoir les véhicules autonomes.
Ces technologies seraient non seulement utilisées dans les voitures individuelles, mais aussi dans les transports publics et dans la logistique. Avec ces innovations, les véhicules autonomes qui circulent sur demande forment le concept « Mobilité-comme-service ». En sus du car-sharing, ce projet rendrait certaines lignes d'autobus, qui ne sont guère utilisées pendant certains moments du jour, plus efficaces.
Le co-voiturage doit devenir une normalité poussée par notre ministère des transports avec la construction des HOV (High-occupancy vehicle), lancé sur les autoroutes réservé aux véhicules avec plusieurs passagers. Cependant, les autoroutes ne sont pas les causes majeures de trafic au Luxembourg. Pour empêcher la croissance du nombre des véhicules dans le centre-ville, il serait préférable de construire des grandes aires de parking dans la périphérie de la ville pour ensuite prendre des transports en commun. Cependant, les transports en commun actuels comme les bus sont eux même une des causes du trafic. Les alternatives comme le tram (déjà en cours de construction), ou un téléphérique reliant différents points clés de la ville seront des solutions plus appropriées. Par ailleurs, c'est par la diversification des différents moyens de transports que nous pourrons étaler et donc fluidifier le transport dans la ville de Luxembourg. Une mobilité accrue grâce à plusieurs choix transports sera un des facteurs d'une qualité de vie meilleure au Luxembourg.
La connexion des véhicules dans un réseau commun est le point clé pour une mobilité durable et efficace. Les véhicules échangent entre eux des informations sur leur destination et la situation du trafic. Un système intelligent pourrait éviter les embouteillages et contrôler la circulation également dans le secteur logistique.
Afin de réduire les embouteillages pendant les heures de pointe, nous pourrions élargir le réseau ferroviaire dans la ville de Luxembourg avec le tramway, et dans la périphérie par des lignes qui amènent les frontaliers de chaque côté du pays. Les bus conduisent les gens près d'une gare frontalière et les moyens de transport de masse (le train) servent à les amener dans la ville. Le but

est de réduire le nombre des frontaliers qui viennent avec leur voiture personnelle jusqu'à leur lieu de travail.
De plus, la promotion du télétravail réduirait drastiquement les besoins en transport individuel et collectif. Pour ce faire, les dispositions légales en matière de fiscalité, droit du travail et droit sociaux sont à revoir. En effet, les bases légales actuelles, tant au Luxembourg que dans les pays voisins constituent un obstacle majeur au développement du télétravail.
La ville de Luxembourg pourrait établir des zones où personne ne doit circuler avec des voitures ou elle pourrait fixer des jours pendant lesquels les voitures ne doivent pas circuler du tout. Des pistes cyclables en suffisance et bien aménagées pourraient encourager les gens habitant la périphérie de se déplacer en bicyclette.
La mobilité douce permettrait même de réduire la grosse consommation de place pour les infrastructures de transport et de parking, en ville du moins.

5. Le pilier bâtiment

Le secteur du bâtiment consomme également beaucoup d'énergie et produit trop d'émissions. La plupart des bâtiments au Luxembourg sont des maisons unifamiliales, dont la moitié a été construite avant les années 1970, et seulement 10% pendant les années plus récentes après 1990.

Des blocks d'appartements ont gagné de l'importance, mais le Luxembourg souffre toujours de l'utilisation peu compacte des terrains.

La restauration ou la rénovation des anciens bâtiments coûtent plus cher que leur destruction et une nouvelle construction plus dense et moins gourmande en ressources. Le concept des maisons énergie-zéro doit encore être promu, tout en gardant l'objectif d'une économie circulaire.

En effet, il ne s'agit pas de créer un problème de recyclage de matières dangereuses pour la génération suivante lors de la destruction de ces maisons à leur fin de vie. Une base de données renseignant les matériaux utilisés lors des constructions d'immeubles constituerait une base pour un développement plus durable et finalement circulaire.

Une utilisation mixte des lotissements (travail, habitation et loisirs) serait également une excellente approche pour réduire les besoins de transport. Pour ce faire, il faudrait certainement assurer que les prix pour l'habitation en agglomération urbaine soient à nouveau abordables pour les salariés. Ceci est une condition absolue pour l'introduction de concept au Luxembourg.

Un autre problème constaté au Luxembourg est la très forte centralisation des postes de travail dans la ville de Luxembourg et sa périphérie directe. Une plus grande décentralisation régionale en serait le remède.

6. Le pilier économie circulaire

Le présent concept économique (économie linéaire) nous a conduit à des problématiques, qui font obstacle à nos engagements vers un monde plus écologique. L'économie linéaire a encouragé l'augmentation d'une consommation énergétique irresponsable, des produits qui ne se laissent pas facilement démonter convenablement à cause des chaînes logistiques trop complexes, ce qui rendent impossible d'identifier tous les matériaux ou plutôt composants utilisés. De plus, le concept économique actuel défavorise le développement d'une infrastructure « inverse » (du consommateur vers l'usine, l'entreprise).

L'économie circulaire (Circular Economie) répond à notre conscience écologique même si elle se trouve encore en plein développement.

Le Parlement des Jeunes :

Dans le future, les entreprises ne seront pas seulement responsables de faire des rendements avec leurs produits vendus, mais également de recycler les produits vendus qui ont atteint la fin de leur durée de vie. En réutilisant les matériaux des « déchets » nous prenons conscience qu'il ne s'agit pas de déchets, mais d'une source écologique de matériaux.

En outre, les points de vue écologiques doivent être pris en compte lors de la conception de produits. Ceci pourrait être réalisé par l'augmentation de l'utilisation des produits locaux, des matériaux écologiques, mais aussi des énergies renouvelables et réutilisables.

Ces principes fondamentaux se réunissent dans le nouveau modèle de gestion « produits en tant que service ». Alors un « produit » n'est plus vendu comme possession, mais comme un service loué. Ceci a l'avantage que le consommateur n'est plus responsable pour l'entretien du « produit » mais l'entreprise elle-même. En d'autres mots, l'entreprise est responsable de la production, jusqu'à au recyclage du produit.

Il est également important d'investir dans la recherche de nouvelles batteries, des matériaux nano-composites et de l'énergie durable pour pouvoir améliorer l'économie circulaire.

Pour avoir une économie durable il faut également supporter des actions comme « Circular Hotspot 2017 », « SuperDrecksKëscht » et « Fit4Circularity », qui eux encore renseignent et aident les entreprises de pratiquer une économie circulaire.

7. Le pilier smart économie

Dans notre siècle les technologies de l'information et de la communication deviennent de plus en plus importantes dans l'économie luxembourgeoise. La branche des technologies de l'information et de la communication est connue comme « Smart Economy », il s'agit d'une branche qui est déjà aujourd'hui indispensable et prendra sûrement de plus d'importance dans le futur.

Le Parlement des Jeunes :

Tout d'abord le Grand-Duché de Luxembourg a les capacités et moyens nécessaire pour encourager la smart économie.

Dans un premier temps il est indispensable de digitaliser tous les aspects de l'économie. Cette digitalisation concerne alors les entreprises, les sociétés civiles, la finance, la recherche mais également l'État. Ceci permet de communiquer ou diffuser plus vite les informations entre les différentes entreprises comme par exemple dans le point de vue logistique. Mais surtout elle augmente l'efficacité et alors aussi la productivité des entreprises, et eux de leur tour permettent une économie croissante.

Pour que les PME puissent également profiter de la digitalisation, il faudrait promouvoir des services de l'informatique en nuage. Chez l'informatique en nuage, il s'agit principalement des stockages de serveurs, qui sont selon les besoins configurés ou non-configurés loué à l'entreprise. De cette façon, les PME peuvent sans investir directement de grandes sommes dans une structure informatique, satisfaire les besoins de la génération digitale et augmenter leur productivité.

De plus, la smart économie ne permet pas seulement d'échanger plus vite des informations, mais il est également important que les entreprises s'échangent au niveau énergétique. En combinant l'échange informatique et énergétique on peut également rendre la production de l'énergie beaucoup plus efficace, et dans le cas idéal, réduire la production ou l'importation de l'énergie.

Les technologies de l'information et de la communication nous apportent la possibilité de travailler n'importe où (p. ex. à domicile, dans un parc). Ce changement ne diminue pas seulement la charge du trafic des véhicules particuliers, mais augmentent en plus le standard de vie de la société.

D'un autre côté, il faut être conscient que la smart économie apporte un problème de licenciement, mais il y aurait aussi la création de nouveaux emplois. Il est alors nécessaire d'éduquer prématurément les employés concernés en proposant des formations pour qu'ils accomplissent les nouveaux besoins du marché de travail. Pourtant il ne faut pas non plus négliger les personnes qui sont sous-qualifiées.

Finalement, il ne faut pas oublier les problématiques au niveau du cyber sécurité. Surtout dans la « Smart Economy » l'internet, joue un rôle-clé qui doit être protégé pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de la smart économie.

8. Parlement des JeunesParlement des JeunesModèle social et Prosumer

Soulignant le fait que la troisième révolution industrielle a l'obligation de refléter les intérêts primordiaux des citoyens également consommateurs et salariés appartenant à la population active. Ainsi, il s'agit également de réaliser une transition vers une nouvelle révolution ne négligeant pas les dimensions humaines et les valeurs communes.

Il est à l'obligation des autorités publiques de favoriser dans un premier temps la protection sociale et de considérer la conservation environnementale. En outre, la mobilité, la défense du bienêtre commun et notamment la prise de soin des personnes en désavantage économique sont des points non insignifiants.

Pour vite s'adapter à la transition et à faire fleurir notre économie, l'Etat doit se sensibiliser à l'amélioration de ces infrastructures, incluant ainsi la construction de routes et d'équipements de la télécommunication hautement performant.

Des premiers pas notamment en médecine ont été faits. Le partage des données appartenant aux patients a pu être réalisé grâce à l'agence de santé.

Néanmoins, notre préoccupation tombe principalement à l'attribution d'un numéro de TVA à chaque citoyen.

Le Parlement des Jeunes :

Appelle à identifier que l'attribution à chaque citoyen d'un numéro de TVA est quasi-impossible à appliquer due au secret bancaire et secret professionnel strictement respecté au Luxembourg. Ainsi, l'Etat n'a en aucun cas le droit d'être en possession d'informations sur un client. (Législation actuelle stricte et cadré)

Insiste sur la nécessité que les impôts soient adaptés selon les salaires et que la TVA soit concordée selon certains marchandises ou matières premières.

Suggère le développement d'une plateforme destinée à l'emprunt des appareils.

9. Notre avis final

Après avoir étudié le rapport Rifkin sur le Luxembourg, le Parlement des Jeunes soutient les mesures du gouvernement pour construire un nouveau système économique et énergétique durable pour notre planète. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre planète et de tous ses habitants que les gouvernements en place changent leur politique actuelle pour travailler sur une politique globale de développement durable. Notre système économique e ne doit plus être fragilisé par la fluctuation de prix d'une énergie fossile limitée en ressource. La transition énergétique et économique proposée par le professeur Rifkin est en partie la clé pour une restructuration de notre système capitalistique. Toute fois, les efforts du Luxembourg sont encore trop lents et pas assez diversifiés pour vaincre dans cette course contre la montre. Les investissements luxembourgeois actuels pour notre future ne sont pas suffisants pour une population en forte croissance (qui devrait atteindre 1 millions d'habitants en 2050). Des investissements de plus grande envergure et plus diversifié doivent être mis en place pour garantir une qualité de vie. La mobilité est un des piliers importants de cette TIR et une diversification des moyens de transport pourra fluidifier notre trafic et rendre désormais la ville plus accessible pour les frontaliers et les habitants. Ce pilier est crucial pour construire une ville attirante pour les entreprises. Ces entreprises pourront profiter de « smart district » et d'un secteur financier « 2.0 » poussé par la « Fintech » luxembourgeoise créant un internet des objets performants facilitant la communication rapide et efficace du data pour une expansion de la productivité de notre industrie. Le télétravail est une des possibilités créées par ce réseau intelligent.

Ce réseau intelligent doit aussi mettre en place une optimisation de la consommation d'énergie dans les bâtiments qui dans une future proche produiront leurs propres énergies (chaque bâtiment deviendrait une mini centrale électrique). L'énergie produite sera utilisée sur place mais le surplus d'électricité pourra être vendu sur ce réseau intelligent et donc créer un commerce a plusieurs échelles avec un nouveau marché international. Cependant, cela demandera une énorme quantité de matériaux et métaux rares et donc à un retour à l'idée de ressources limitées en quantité. Le développement d'un projet de « spacemining » au Luxembourg s'inscrit complétement dans l'idée de recherche de ressource spatiale pour limiter l'exploitation planétaire.

Tout ce concept d'interconnexion sera la base de notre « smart economy » basé sur les communications de données en temps réel minimalisant tous les couts marginaux. Mais cette technologie omniprésente et l'information créé par celle-ci doit être géré et protégé de façon neutre pour empêcher tout émergence d'un « Big Brother » inspectant toutes les habitudes des consommateurs. Il doit donc exister une protection des données personnelles de chaque habitant. Les informaticiens doivent pouvoir innover et développer cette protection digitale et la formation nationale du personnel approprié pour que ce soit plus poussé au contraire de la situation actuelle (majorité de frontaliers dans les secteurs informatique) et nous devons donc former plus de personnes dans ce domaine.

Pour finir, nous pourrons dire que le projet de la troisième révolution industrielle est un grand pas en avant vers le développement durable et que les efforts du gouvernement dans cette branche doivent continuer. Il faut dans ce sens continuer la construction de grands projets tout en diversifiant les solutions aux problèmes rencontrés.

Ne nous bornons pas seulement à ce projet. Mais, restons si ouverts à tout changement pour garantir un futur meilleur à notre pays et ses habitants.

jugend parlament.lu

Luxembourg, le 11 février 2017

Résolution sur le système interne de « Restopolis »

Commission Education et Environnement

D'après la publication de l'administration de l'Environnement en 2013, un habitant du Luxembourg jette en moyenne 115 kilos d'aliments, le chiffre le plus élevé des pays développés, se basant sur la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Ce gaspillage, toujours selon la FAO, vient à 19% de la restauration.

Plus récemment, selon les statistiques issues du 31 octobre 2016 par le portail des statistiques du Grand – Duché du Luxembourg, chaque habitant au Luxembourg jette 123 kilos d'aliments par an à la poubelle. Des 123 kilos, 56 kilos sont des déchets d'aliments encore comestibles, en autres mots 338 grammes d'aliments encore mangeables par jour, l'équivalant à 105 Euros par an et par personne.

La restauration collective cause 9% de ce gaspillage. Restopolis, le service de restauration assuré par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse, organise le catering dans la majorité des lycées du Luxembourg. Faisant partie de la vie quotidienne de presque tous les lycéens de notre pays, Restopolis est une référence pour l'alimentation et gastronomie pour les nouvelles générations.

A. Prenant en compte un manque de flexibilité de la part des responsables concernant la composition individuelle des plats proposés. L'obligation de divers composantes du plat augmente la possibilité que le consommateur le laisse sur l'assiette, ce qui provoque du gaspillage ou frustration de l'élève car il n'a pas le droit de remplacer des composantes qui ne lui plaisent pas;

B. Convaincu qu'une alimentation/nutrition saine puisse se réaliser sans une consommation de viande quotidienne, Restopolis n'a pas un jour sans viande servie. Ce qui est beaucoup trop pénible pour l'environnement;

C. Ayant pris connaissance avec satisfaction que les cantines Restopolis disposent d'un index regroupant les différents produits allergènes par le biais de chiffres, nous ne pensons pas que cela soit assez développé;

D. Persuadé que l'application et le site internet de Restopolis, sont ignorés par la plupart des élèves, parce qu'ils ne comprennent pas assez de fonctionnalités utiles pour eux et ne sont pas déployés pour éviter le gaspillage;

E. Gravement préoccupé que Restopolis utilise encore des couverts en plastique concernant les plats à emporter;

Le Parlement des Jeunes:

1. Encourage Restopolis de donner la possibilité au client de pouvoir constituer son menu en fonction de ses préférences, convictions et être capable de choisir un remplacement en payant un prix adapté et raisonnable.

2. Propose à Restopolis d'établir une journée sans viande pour motiver les jeunes d'essayer des plats végétariens.

3. Recommande Restopolis d'ajouter la liste d'allergènes au-dessous du menu de la semaine et de l'intégrer dans leur application.

4. Suggère de travailler avec le PJ pour optimiser l'application, en développant des fonctionnalités comme un système de réservation pour éviter le gaspillage et réduire les files d'attente.

5. Propose le développement du site internet pour un fonctionnement plus intuitif et correspondant aux besoins des jeunes.

6. Recommande avec insistance que Restopolis s'engage dans la recherche, ainsi que l'application, des emballages recyclables ou écologiques pour les produits alimentaires dans leurs cantines.

jugend parlament.lu

Luxembourg, le 11 février 2017

Resolution about refugees

Commission Affaires Etrangères et Européennes

Introduction

When looking at this situation in its entirety, it seems like there are too many sides, two polarized opinions. On one side, there are governments in Europe that are open to mass immigration, believing in the goodness in people and that we can get through this together. On the other side, other member states are building walls and patrolling their borders, believing that there are not enough resources nor security for all.

Furthermore, we would like to state that the refugees and economic migrants have not just only started entering the EU. It has been occurring for more than a few years now. However, only recently there has been a dramatic increase of the number of refugees and economic migrants entering the EU that it has become of a concern, e.g. in the past three years more than 10,500 migrants lives have been lost in the Mediterranean. In addition, the EU is scared about the high risk in population groups being taken by traffickers, including minorities of women and children.

IC's

- Aware that the European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member Statement of the European Union Frontex* failed to adequately tackle the smuggling of people across the Mediterranean.

- Fully aware of the challenges integrating refugees into a new social, economic and cultural background, particularly with regards to
    i. social acceptance in a community
    ii . the recognition of previously obtained educational degrees
    iii. access the job market

- Noting with regret that a number of member states choose to ignore the quotas system laws of the European Union.

The Youth Parliament :

- Recommends that the European Commision further empowers and increases the number of hotspots** for migrants registration and fingerprints processing upon entrance into the EU in countries that receive the vast majority of migrants and refugees, such as Greece and Italy.

- Trust civil society and educational institutions to play a key role in integration of refugees into society by:
    1) Encouraging linger education students to enrich their curriculum by voluntarily offering language and cultural crosses adaptable to all age groups,
    2) Promoting the creation of exchange programs for higher education students
    3) Offering local volunteering opportunities to refugees such as helping elderly people, working at orphanages and under taking community work
- Reminds the member states the importance of the quotas system levels

*Frontex is the European Agency that promotes, coordinates and develops European Border management in line with the EU character Fundamental Rights applying the concept of Integrated Border Management.
**Hotspots are EU-run reception centers in frontline member states like Greece and Italy that identify and fingerprint migrants and refugee

Luxembourg, le 11 février 2017

The Schengen Treaty

Commission Affaires Etrangères et Européennes

The Schengen Treaty is an agreement between most of the member states of the EU plus Norway, Iceland and Switzerland. It allows people and goods to travel between its member states freely. The Schengen member states also have a common visa policy and have eliminated internal borders. Despite the fact that the Schengen treaty has many advantages, there are people who question its efficiency. Is there really a problem or is it just that they do not value it and are not conscious of its advantages?

Recently many people have expressed that they are discontent with this treaty, since it allegedly takes away their control of their borders, and therefore their sovereignty. Also, some believe that it allows criminals and terrorists to travel freely.

IC's and OC's

-Believing that people may feel insecure due to possible increases in threats such as terrorism when their internal borders are open;

- Taking into account that member states of Schengen have over fortified their external borders, resulting in difficult access to the Schengen area;

-Considering that the reasons for which Schengen is or isn't efficient and useful may have changed since it's creation;

-Drawing attention to the recent rise of protectionism and populism, both of which threaten Schengen;

-Encouraging the finding of a clear definition of "a threat", since the Treaty states that a country may set up borders in case of a threat, but does not define what constitutes a threat;

-Acknowledging that the recent refugee crises may be putting a strain on the pro-Schengen mentality since many refugees are heading for the countries that are richer, thus overcharging said countries

The Youth Parliament:

-Reaffirms that countries have the possibility of closing their borders in situations of danger (see France in November 2015);

-Insists on the necessity of all information being published through media to stay true to facts, avoiding possible misinformation and fear mongering;

-Invites politicians to inform the population about the Schengen treaty;

-Suggests that students be informed about the Schengen treaty and its ramifications;

-Puts forward the benefits for trade and development due to the Schengen agreement;

-Suggests the clarification of what defines a threat, and the making of said information more accessible and understandable;

-Proposes that Schengen Member states work together with the EU to help control the influx of refugees, without blocking the entry of those who just seek asylum from war etc...

-Hopes that a closer partnership between countries may lead to better control, efficiency and fluidity

Conclusion:

All in all, the Youth Parliament supports the idea behind the Schengen treaty, the idea of free movement. The Youth Parliament wishes that the world and especially the member states of the Schengen area become more conscious of the benefits of Schengen and the serious economic repercussions/implications that its abolishment or that exit from it would entail.

jugend parlament.lu

Luxembourg, le 11 février 2017

Résolution sur le Brexit

Elisha Winckel

Le Brexit : une sonnette d'alarme pour l'Union européenne - Comment l'UE devrait-elle réagir aux conséquences du Brexit et quelles mesures devraient être prises pour qu'elle en ressorte renforcée ?

Soulignant que l'un des principes fondamentaux sur lesquels se fonde l'Union européenne (UE) est le principe de subsidiarité, lequel permet à l'UE d'agir si (i) les objectifs visés ne peuvent être réalisés individuellement par les Etats membres et (ii) s'il est plus efficace d'agir au niveau européen qu'au niveau national, régional ou local,

Notant que le principe de subsidiarité ne s'applique pas dans les domaines qui sont de la compétence exclusive de l'UE et, qu'en outre, il n'est pas pertinent pour l'allocation des compétences entre UE et Etats membres, mais pour l'action par l'UE dans le domaine des compétences partagées, afin de favoriser la décentralisation, la proximité et l'efficacité,

Rappelant que l'ancien Premier Ministre, David Cameron, avait obtenu un accord avec ses partenaires pour donner un « statut spécial » au Royaume-Uni s'il restait dans l'UE, et que cet accord est devenu caduc suite au résultat du référendum britannique,

Pleinement consciente du fait qu'un échec dans la négociation d'un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni pourrait entraîner des dommages collatéraux pour les citoyens des deux côtés de la Manche,

Reconnaissant que la transparence dans le processus décisionnel de l'Union et la responsabilité démocratique de ses institutions est limitée, et que cela a pu jouer un faible rôle dans l'issue du référendum au Royaume-Uni,

Considérant que les raisons du vote en faveur du Brexit sont avant tout (i) les contre-vérités répandues par les dirigeants politiques en faveur du Brexit, les tabloïds britanniques et sur les réseaux sociaux, (ii) la répartition inégale des bénéfices de la mondialisation et de la circulation facilitée des biens, services et personnes, ainsi que le sentiment de perte de contrôle et de repères dans un monde qui change de plus en plus vite, (iii) la position historiquement ambigüe du Royaume-Uni vis-à-vis de l'UE et (iv) la rupture croissante entre les citoyens et le monde politique,

Regrettant que l'attitude des deux camps adverses durant la campagne électorale ait suscité des émotions empêchant un débat factuel apaisé,

Regrettant que les opinions divergentes et les positions individuelles des États membres rendent difficile de trouver un point de vue européen qui soit commun et cohérent,

Reconnaissant que, pour l'Union, le Brexit entraîne une perte de pouvoir et d'influence au niveau international, notamment sur le plan militaire, considérant que le Royaume-Uni est la sixième puissance militaire au monde,

Ayant à l'esprit que le résultat des négociations sur le Brexit constituera inévitablement un précédent pour tous les États membres envisageant une sortie de l'UE,

Soulignant que le Brexit pourrait aussi constituer l'opportunité de relancer les discussions sur les réformes du fonctionnement de l'UE et pourrait générer de nouvelles idées,

Gardant à l'esprit que les négociations sur le Brexit seront une illustration très importante de la manière dont l'Union se présente et est jugée sur la scène internationale,

Soulignant que le vote en faveur du Brexit a déjà entraîné certaines répercussions négatives au Royaume-Uni, aggravant certaines divisions politiques internes et suscitant une baisse d'investissements étrangers,

Le Parlement des Jeunes du Luxembourg :

1. Demande instamment aux Etats membres de l'Union européenne de présenter un front uni durant les négociations sur le Brexit afin d'obtenir le meilleur accord possible ;
2. Affirme que la notification sur base de l'article 50 du Traité sur l'Union Européenne (TUE) doit être le point de départ des négociations et considère que ces dernières ne doivent pas être conduites avec un esprit de vengeance qui conduirait à un résultat allant à l'encontre des intérêts des citoyens européens et britanniques ;
3. Estime que si aucun accord n'est obtenu au terme des deux ans de négociations prévus par l'article 50 du TUE, il serait injuste envers des Etats tiers que le Royaume-Uni continue à bénéficier des règles sur le marché unique dans ses relations commerciales avec l'UE, et considère donc qu'en l'absence d'accord, la politique commerciale européenne envers les Etats tiers (et conforme aux règles de l'organisation mondiale du commerce) devrait s'appliquer ;

4. Exprime l'espoir que :
   i) à la fin des négociations, de manière réciproque, l'UE et le Royaume-Uni maintiennent des droits de douane à un niveau aussi bas que possible afin de réduire les dommages collatéraux subis par les consommateurs dans les États membres qui dépendent fortement du Royaume-Uni comme marché d'exportation et par les consommateurs britanniques pour les produits importés de l'UE (par exemple, un certain nombre de produits alimentaires),
   ii) les industries clés jugées fragiles par l'Union, comme l'industrie sidérurgique, soient protégées par des droits de douane légèrement plus élevés afin de garantir le meilleur accord possible pour l'UE ;

5. Invite l'Union européenne à accorder au Parlement européen le droit d'initiative législative, instillant ainsi une responsabilité démocratique accrue pour certains textes législatifs ;

6. Invite l'UE à définir des règles et procédures plus précises pour le cas où un autre Etat membre souhaiterait quitter l'Union ;

7. Exprime l'espoir que les objectifs géopolitiques du Royaume-Uni resteront alignés sur ceux de l'Union, tels qu'ils le sont actuellement, en particulier compte tenu de l'appartenance commune à l'OTAN ;

8. Exprime l'espoir qu'un « divorce » à l'amiable du Royaume-Uni, entraînant un accord commercial qui préserve au mieux les intérêts de toutes les parties, notamment les citoyens, démontrera les bénéfices de la mondialisation, du libre-échange et des interdépendances ;

9. Affirme que les négociations ne devront pas se baser sur le « statut spécial » obtenu par David Cameron, puisque les circonstances et objectifs étaient différents lors de ces précédentes négociations ;

10. Souligne que la libre circulation des biens et services doit rester liée à la libre circulation des citoyens européens. → would that work?

Projet de loi 6997

Luxemburg, der 11. Februar 2017

Integration von Menschen mit Behinderung

Commission Egalité des Chances

Ob aus einer gesundheitlichen Beeinträchtigung eine Behinderung wird, hängt stark von der Umwelt und der sozialen Lage eines Menschen ab. Denn Werte und Normen einer Gesellschaft bestimmen, ab wann ein Verhalten oder ein körperliches Merkmal von der „Normalität“ abweicht. Auch die Erklärungen, wie eine solche Abweichung zustande kommt, unterscheiden sich von Kultur zu Kultur und haben Folgen für den Umgang mit Menschen mit Behinderung. Die sogenannte Beeinträchtigung wirft jedoch einige Probleme auf, die im Folgenden erörtert werden:

Probleme:

- Die schulische Ausbildung von Menschen mit Behinderung wird nur bis zum 18. Lebensjahr angeboten, viele von diesen Personen sind jedoch noch nicht bereit für einen Arbeitsplatz oder wünschen sich eine weitergehende Ausbildung, die ihnen nicht zur Verfügung gestellt wird.

- Menschen mit Behinderung werden besonders im Kindesalter von vielen verschiedenen Diensten und Personen betreut, was ihr familiäres Umfeld unterbricht.

- Es besteht zu wenig Austausch zwischen eingeschränkten und nicht-eingeschränkten Schülern, was zu Diskriminierung und Vorurteilen führt.

Lösungen:

Um die herrschenden Ungleichheiten, die Diskriminierung sowie die soziale Exklusion der beeinträchtigten Menschen zu bekämpfen, fordert die Kommission der Chancengleichheit folgende Maßnahmen:

- Die Institutionen für Menschen mit Behinderung sollen auch nach der Ausbildung von eingeschränkten Schülern die Einbeziehung dieser jungen Menschen in die Gesellschaft ermöglichen - durch die Suche nach geeigneten Wohn- und Arbeitsformen für Menschen mit Behinderung, die ihnen möglichst viel Selbstbestimmung erlauben und ihren individuellen Bedürfnissen gerecht werden.

- Arbeit ist eine Unerlässlichkeit. Nicht nur aus finanzieller Sicht, sondern auch im Hinblick auf die soziale Inklusion. Eine erfolgreiche Eingliederung in den Arbeitsmarkt ist häufig der erste Schritt zu einer aktiven Teilhabe an der Gesellschaft und zu einem erfüllten Leben des Arbeitnehmers.

- Die Einstellung von Menschen mit Behinderung kann innovations- und kreativitätsfördernd sein und ist im Zusammenhang mit der Wertschätzung von Vielseitigkeit in einem Unternehmen zu sehen.

- Unterstützung von Institutionen, die für junge Menschen mit Behinderung (je nach ihren persönlichen Bedürfnissen und ihrer Ausbildung) ihre Betreuung, Arbeit, und medizinische Versorgung anpassen. In einer solchen geschützten Umgebung können sie persönliches Vertrauen aneignen und eine individuell angepasste Entwicklung erleben.

- Forderung einer Abschaffung der Altersbegrenzung in der Ausbildung sowie einer Evaluation zur Ermittlung der Reife für den Ausbildungsabschluss.

- Befürwortung der Zuständigkeit eines Ministeriums für die Belange von Personen mit Behinderung, in dem Leute aus den Bereichen der Medizin und der Bildung zusammenarbeiten, um eine optimale Verwaltung aller spezifischen Institutionen für Menschen mit Einschränkungen sicherzustellen.

- Begrüßung von Organisationen, die gemeinsame außerschulische Aktivitäten insbesondere in den Bereichen Spiel, Sport und Kunst zusammen mit bestehenden Strukturen, wie zum Beispiel Maison relais, Jugendhäusern oder Vereinen ermöglichen.

„jugend parlament.lu“

Luxemburg, der 11. Februar 2017

Integration von Obdachlosen

Commission Egalité des Chances

Fast jeder vierte EU-Bürger und fast jeder fünfte Bürger in Luxemburg ist von Armut oder sozialer Ausgrenzung bedroht. Im Jahr 2013 erfüllten 122,6 Millionen EU Bürger oder 24,5 Prozent der Bevölkerung die Kriterien für drohende Einkommensarmut, für „erhebliche materielle Entbehrungen“ oder für sehr niedrige Erwerbstätigkeit, wie das EU-Statistikamt Eurostat ermittelte.
Die Zahl der Menschen, die Hilfe benötigen, schwankt stark. Feststeht jedoch, dass mit der Anzahl der Krisen und den steigenden Wohnungspreisen auch die Anzahl der Hilfesuchenden zugenommen hat.

Probleme:

- Ein Problem ist, dass die primären Bedürfnisse eines Menschen sogar im 21. Jahrhundert immer noch nicht vollkommen respektiert werden. Dies ist bei Obdachlosen oft der Fall, weswegen diese eventuell auf den Alkohol- und Drogenkonsum zurückgreifen.

- Ein Hindernis zur Inklusion von Obdachlosen ist auch, dass es keine Menschen gibt, die den Obdachlosen helfen ihre Probleme zu lösen - wie zum Beispiel mögliche sprachliche und kulturelle Barrieren.

- Eines von den Problemen besteht auch darin, dass viele Obdachlose aufgrund ihrer nicht vorhandenen Adresse und den hohen Kosten eines Briefkastens keine staatliche Arbeit bekommen können und sich deswegen an illegalen Transaktionen beteiligen.

- Viele Gebäude werden momentan nicht genutzt, obwohl sie leer stehen.

Lösungen:

- Eine legale Ebene ausarbeiten, um die Rest-Essensausteilung zu ermöglichen, und um die Hygiene-Vorschriften anzupassen.

- Ernährungsbetriebe, die nach den Öffnungszeiten, das Essen kostenlos zur Verfügung stellen, werden vom Staat belohnt

- Lebensmittel welche das Mindesthaltbarkeitsdatum überschritten haben, und auf ihre Qualität überprüft worden sind, sollten von den Geschäften an wohltätige Organisationen weitergegeben werden. Betriebe welche sich nicht an diese Reglung halten werden ermahnt.

- Verbesserung der Kommunikation zwischen den Obdachlosen und der Bevölkerung, d.h. mehr Werbung für freiwillige Wohltätigkeitsaktionen wie zum Beispiel kostenlose Sprachkurse. Diese ermöglichen eine Integration der Obdachlosen anhand einer Grundbasis, der Sprache. Dadurch sinken kulturelle und sprachlich bedingte Barrieren.

- Man muss leerstehende Gebäude als soziale Wohnungen zur Verfügung stellen und die Kosten von Übernachtungsmöglichkeiten senken oder ganz abschaffen. Außerdem sollten Wohnheime, in denen Obdachlose Unterkunft finden können, nicht von gewöhnlichen Familienhäuser, anderen Gebäuden und Wohnungen abgrenzt werden, um 'Ghettos' zu vermeiden. Die Wohnheime sollten mit dem Ziel einer materiellen Inklusion in unserer Gesellschaft eingegliedert werden.

- Die Wohnheime, in denen die Obdachlosen unterkommen, sollten den Bewohnern ihren Briefkasten (also ihre Adresse) zur Verfügung stellen, damit diese in die Arbeitswelt einsteigen können.